



TOUS LES PARCOURS MIGRATOIRES NE SONT PAS ÉGAUX

Le système canadien en deux
étapes cause des réussites
comme des embuches

Rupa Banerjee



À PROPOS DE CETTE NOTE D'INFORMATION

Cette note d'information a été publiée dans le cadre de la série L'évolution du paysage migratoire canadien du Centre d'excellence sur la fédération canadienne. Le manuscrit a été révisé par Jim Sheppard, la correction d'épreuves a été assurée par Maxime Goldstyn, la coordination éditoriale par Étienne Tremblay, la production par Chantal Létourneau et la direction artistique par Anne Tremblay.

Le version originale de ce texte est parue sous le titre *Not All Immigration Paths Are Equal: Some immigrants thrive, while others struggle, in Canada's two-step system*. Solange Beaulieu en a assuré la traduction.

L'évolution du paysage migratoire canadien est un partenariat entre le Centre d'excellence sur la fédération canadienne de l'IRPP, l'Institut de recherche sur les migrations et la société de l'Université Concordia (IRMS) et le Centre for Migration Studies de l'Université de la Colombie-Britannique (CMS). Toutes les publications sont réalisées sous la direction de Charles Breton, directeur du Centre d'excellence sur la fédération canadienne, Mireille Paquet, directrice de l'IRMS, et Irene Bloemraad, codirectrice du CMS.

Rupa Banerjee est professeure en gestion des ressources humaines et comportement organisationnel à l'Université métropolitaine de Toronto et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'inclusion économique, l'emploi et l'entrepreneuriat des immigrants et immigrantes au Canada. Chercheuse de premier plan dans le domaine de l'immigration et de l'intégration sur le marché du travail au Canada, ses recherches portent sur la manière dont les politiques d'immigration, les employeurs et les institutions influencent les résultats socioéconomiques des nouveaux arrivants. Elle explore également les expériences des étudiants internationaux et des travailleurs étrangers temporaires, ainsi que le rôle croissant des technologies numériques dans les parcours professionnels. Ses travaux s'étendent également aux résultats de la deuxième génération, aux minorités raciales et au genre, ainsi qu'aux mécanismes de discrimination ethnique et raciale sur le lieu de travail, en accordant une attention particulière aux dynamiques intersectionnelles et institutionnelles.

Pour citer ce document :

Banerjee, R. (2026). *Tous les parcours migratoires ne sont pas égaux. Le système canadien en deux étapes cause des réussites comme des embûches*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://doi.org/10.26070/byvd-2t64>

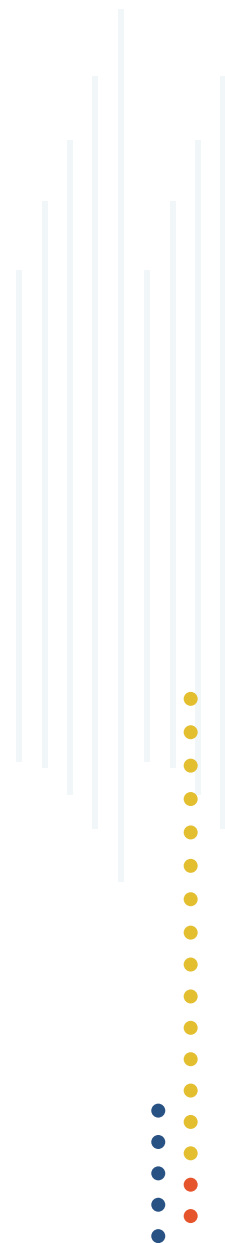
Cette note d'information a fait l'objet d'un examen rigoureux, interne et externe, par des pairs, afin d'en assurer la solidité et la pertinence politique. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IRPP ou de son conseil d'administration.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse irpp@irpp.org. Pour recevoir l'infolettre mensuelle de l'IRPP par courriel, vous pouvez vous abonner directement sur le site Web au www.irpp.org/fr.

Illustration : Auni Milne, Sumack Loft

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	3
Introduction.....	5
Le paysage politique: structure et évolution du programme de mobilité internationale.....	6
La migration en deux étapes, caractérisée par sa complexité et son évolution.....	11
Comment le type de permis influence les trajectoires salariales.....	15
Répercussions politiques et recommandations.....	17
Conclusion et prochaines étapes	19
Références.....	21



FAITS SAILLANTS

Le système d'immigration canadien a progressivement évolué vers un modèle en deux étapes, dans lequel la majorité des immigrants économiques cherchant à obtenir le statut de résident permanent détiennent maintenant un ou plusieurs permis temporaires avant de soumettre leur demande. Cette approche est souvent justifiée par le fait que l'expérience professionnelle ou scolaire acquise au Canada améliore les perspectives à long terme sur le marché du travail. Mais toutes les voies d'accès temporaires ne se valent pas. Cette note d'information montre que le type de permis temporaire détenu avant d'obtenir la résidence permanente influe fortement sur la réussite (et sur les difficultés rencontrées) sur le marché du travail canadien.

En se concentrant sur le Programme de mobilité internationale (PMI) du Canada, l'analyse révèle de profondes inégalités entre les différentes catégories de permis temporaires. Alors que certains groupes, tels que les titulaires d'un permis de travail postdiplôme (PTPD) et les personnes en transferts intra-entreprises, entrent sur le marché du travail avec des revenus relativement élevés et connaissent une progression salariale forte ou stable, d'autres, notamment les titulaires de permis vacances-travail (PVT) et de nombreux titulaires d'un permis de travail ouvert pour les conjoints (PTOC), sont confrontés à des salaires durablement bas et à une mobilité ascendante limitée, même après avoir obtenu la résidence permanente.

Ces disparités ne s'expliquent pas uniquement par l'expérience professionnelle au Canada. Elles reflètent plutôt des différences structurelles inhérentes à la conception des permis : règles d'admissibilité, droits en matière d'emploi, mobilité professionnelle, accès aux aides à l'établissement et clarté des voies d'accès à la résidence permanente. Les conditions des permis déterminent non seulement la qualité initiale de l'emploi, mais aussi l'exposition au risque, la précarité et la sécurité économique à long terme. Le genre aggrave encore ces effets, les femmes gagnant moins que les hommes pour tous les types de permis et connaissant une croissance des revenus plus faibles au fil du temps.

À partir de données administratives longitudinales sur la fiscalité et l'immigration, cette note d'information démontre que le système d'immigration en deux étapes du Canada produit des résultats stratifiés qui reflètent les tendances générales en matière d'inégalité mondiale et de segmentation du marché du travail. Sans réformes ciblées, les récents changements politiques qui restreignent à la fois les admissions temporaires et les objectifs en matière de résidence permanente risquent d'intensifier la concurrence, d'aggraver la précarité et d'amplifier les inégalités parmi les résidents temporaires déjà présents au Canada.

Pour relever ces défis, cette note d'information préconise :

- de meilleures données pour une meilleure évaluation ;
- un élargissement de l'admissibilité aux services d'établissement et d'intégration aux résidents temporaires en voie d'obtenir la résidence permanente ;
- une amélioration du processus d'obtention du permis de travail post-diplôme ;
- un élargissement du statut de résident permanent et une modernisation du processus de sélection dans un souci d'équité et de croissance.

Ensemble, ces mesures contribueraient à garantir que le système d'immigration en deux étapes du Canada favorise une intégration équitable et une prospérité économique à long terme.

INTRODUCTION

Depuis 20 ans, le système d'immigration canadien a évolué d'une approche directe de sélection des résidents permanents à l'étranger vers un processus en deux étapes. La majorité des immigrants économiques cherchant à obtenir le statut de résident permanent détiennent maintenant un ou plusieurs permis temporaires avant de soumettre leur demande (Hou, 2025). Ce système de sélection est fondé sur l'idée qu'une expérience professionnelle ou scolaire antérieure au Canada renforce les chances de succès à long terme sur le marché du travail.

Dans ce contexte, le chemin vers la résidence permanente est crucial. Que ce soit par la voie directe en une seule étape ou par les voies en deux étapes, les signaux envoyés par la sélection et les contraintes des programmes peuvent influencer les résultats économiques des immigrants après l'arrivée. De plus, les voies en deux étapes sont très variables en fonction des permis temporaires détenus par les nouveaux arrivants avant leur transition vers la résidence permanente.

Les permis de travail temporaires relèvent de deux grands programmes : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui exige une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), et le Programme de mobilité internationale (PMI), qui n'en nécessite pas.

Depuis plusieurs années, les spécialistes, les journalistes et les décideurs politiques examinent attentivement le PTET, s'interrogeant sur des problèmes tels que l'exploitation des travailleurs, les faibles salaires et l'application laxiste de la législation. En revanche, le PMI a fait l'objet de moins de critiques (voir Vosko 2025 pour une exception). Ce dernier, avec ses quelque 90 sous-catégories, se démarque du PTET par sa taille et sa portée, offrant des voies d'accès plus claires vers la résidence permanente, un aspect souvent négligé dans le processus en deux étapes.

En 2024, le gouvernement fédéral a révisé sa politique d'immigration pour faire face aux inquiétudes concernant le logement, les services publics et le marché du travail. Ces changements ont pour but de restreindre les admissions temporaires, dont l'émission de permis d'études internationaux et de permis de travail postdiplôme (PTPD), en plus de réduire les objectifs en matière de résidence permanente. Ces changements renforcent les exigences pour les permis de travail des conjoints et établissent de nouvelles limites pour les permis de travail ouverts. En outre, les admissions dans les catégories économique, familiale et humanitaire ont également été restreintes, ce qui a entraîné une réduction de l'accès au statut de résident permanent.

Ces modifications ont renforcé le système d'immigration à plusieurs étapes, limitant ainsi l'accès à ses points de transition vers la résidence permanente. Cela a exacerbé la concurrence entre les résidents temporaires, augmentant ainsi leur insécurité et creusant les inégalités entre les groupes migratoires. Le passage progressif du statut temporaire au statut permanent entraîne des vulnérabilités structurelles : une exposition aux risques, des torts causés par des règles institutionnelles et des asymétries en matière de pouvoir créées par les règles attachées aux permis.

Cette dynamique entraîne deux conséquences principales : des écarts dans les taux de passage au statut de résident permanent en fonction du type de permis et des trajectoires qui diffèrent quant aux revenus après l'arrivée pour ceux qui accèdent à la résidence permanente par des programmes temporaires plutôt que par un processus en une seule étape.

Un article paru dans *Analyse de politiques* (Banerjee et Lam, 2024) s'est penché sur les écarts de revenus entre les titulaires de permis temporaires. Si certains d'entre eux ont la chance de décrocher des emplois bien rémunérés, d'autres sont coincés dans des postes mal payés qui offrent peu de perspectives de mobilité professionnelle ascendante.

Le gouvernement fédéral peut intervenir sur plusieurs fronts : améliorer la collecte de données, renforcer les services d'accueil pour les nouveaux arrivants, simplifier la demande de résidence permanente pour les étudiants étrangers titulaires d'un PTPD et réformer la sélection des résidents permanents pour favoriser l'équité et la croissance économique.

LE PAYSAGE POLITIQUE : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le PMI a vu le jour en 2014 pour contrer l'inquiétude grandissante face à l'expansion rapide du PTET qui avait été mis sur pied pour pallier les pénuries de main-d'œuvre temporaire, mais qui s'était développé dans les années 2000 pour pourvoir des postes permanents. L'opinion publique s'est intéressée à la question à la suite de rapports très médiatisés faisant état d'abus de la part d'employeurs, de conditions de travail dangereuses et d'exploitation de travailleurs étrangers temporaires à bas salaires (voir par exemple Tomlinson, 2013). Les médias ont de plus en plus mis en doute le traitement éthique des travailleurs migrants, la possibilité de déplacement des travailleurs canadiens et l'affaiblissement des normes du travail.

En réponse, le gouvernement fédéral a entrepris une série de réformes pour renforcer la supervision du PTET. Ces réformes incluent la limitation du nombre de permis, le renforcement des études d'impact du marché du travail et l'amélioration des mécanismes d'application afin de réduire les abus.

En 2014, le gouvernement fédéral a procédé à une réforme majeure en divisant officiellement le système des travailleurs étrangers temporaire en deux volets distincts : le PTET, dont les permis nécessitent une EIMT, et le nouveau PMI, qui regroupe tous les permis de travail exemptés d'EIMT dans un cadre administratif et de politiques publiques distinct. Cette réorganisation reflétait la réponse réglementaire aux préoccupations concernant l'immigration de main-d'œuvre à bas salaire, et elle manifestait la volonté de distinguer les formes « souhaitables » de mobilité (généralement associées à des accords bilatéraux ou à des emplois hautement qualifiés) des formes plus contestées de main-d'œuvre temporaire.

Pour les permis qui exigent une EIMT, les employeurs doivent afficher l'offre d'emploi, prouver leurs tentatives de recrutement et démontrer qu'aucun Canadien ou résident

Tableau 1. Comparaison PTET et PMI

Caractéristique	PTET (EIMT requise)	PMI (exempté de l'EIMT)
Objectif principal	Assurer la protection du marché du travail national en examinant chaque situation avec soin.	Promouvoir les ententes internationales et les intérêts nationaux des Canadiens.
Qui en fait la demande (en général)?	Sur demande de l'employeur, qui exige une expérience internationale Canada [EIMT], l'employé dépose une demande de permis après avoir obtenu un résultat positif à l'examen EIMT.	Dans la plupart des cas, l'employé est responsable de la gestion du processus de demande, notamment des permis de travail post-diplôme. L'employeur doit aussi s'impliquer dans certaines étapes, dont les transferts internes.
Type de permis	Généralement associé à un seul poste, il dépend de l'employeur.	Propre à l'employeur ou universel (dépendant du volet).
Logique en matière de politiques publiques	Pénurie de main-d'œuvre.	Accords internationaux; avantages économiques, sociaux, culturels et en termes de politiques publiques; accords réciproques pour la mobilité des jeunes.
Mobilité de la main-d'œuvre	Subordonnée (rattachée à l'employeur, ce qui implique qu'un changement d'emploi requiert habituellement l'obtention d'une nouvelle EIMT et d'un nouveau permis).	Elle est généralement plus élevée, en particulier pour les permis ouverts, mais qui peut varier selon le volet.
Critiques récurrentes	La bureaucratie et les délais dans les procédures peuvent entraîner une précarité pour les travailleurs titulaires d'un permis. Les applications et mises en œuvre sont variables, ce qui peut entraîner une baisse des salaires pour les travailleurs nationaux. Il n'existe pas de plafond salarial national historique, mais il y a une limite de rémunération pour les emplois peu rémunérés depuis 2014. En outre, des objectifs de planification fédéraux ont été établis en 2024.	Opacité et hétérogénéité du programme (beaucoup d'exemptions régies par des règles différentes); absence de test du marché du travail (pas d'EIMT) et effets incertains sur les travailleurs nationaux; manque de données sur la qualité des emplois selon les différents volets; croissance rapide suscitant des préoccupations quant à la gestion des volumes.

permanent qualifié n'est disponible pour occuper le poste. Ces permis sont habituellement liés à un employeur spécifique, dans le but de préserver le marché du travail national. En revanche, certains permis sont exemptés de l'EIMT lorsque « l'intérêt public » justifie le contournement de cette étude.

Le tableau 1 présente un comparatif des permis du PTET et du PMI.

Le PMI délivre des permis exemptés de l'EIMT en se basant sur trois principes majeurs : les ententes internationales, comme l'ACEUM (Accord Canada-États-Unis-Mexique) et l'AECG (Accord économique et commercial global); les Intérêts canadiens (économiques, politiques publiques ou bénéfices importants); et d'autres permis liés à des programmes, tels que la protection des travailleurs vulnérables, les permis ouverts transitoires ou certains projets pilotes. Bien que ce cadre à trois volets puisse être utile pour une description, la plupart des PMI, selon leur taille, leur importance politique et leur diversité interne relèvent du volet « Intérêts pour le Canada », qui regroupe divers sous-volets ayant des objectifs, des critères d'admissibilité et des droits du travail distincts, et qui est sujet à des changements fréquents de politiques publiques.

Le tableau 2 présente des exemples caractéristiques des traits distinctifs de la création des catégories du PMI.

La figure 1 propose une vue d'ensemble de composantes du PMI, réparties en trois groupes. Elle met en évidence les permis communément employés qui ne sont pas soumis à l'EIMT, comme les transferts internes d'entreprise autorisés par des accords commerciaux, les conjoints de travailleurs qualifiés et d'étudiants étrangers, les titulaires d'un PTPD et les travailleurs en congé-travail dans le cadre du programme EIC. La figure,

Tableau 2. Classification du PMI : structure de l'organisation et sous-catégories

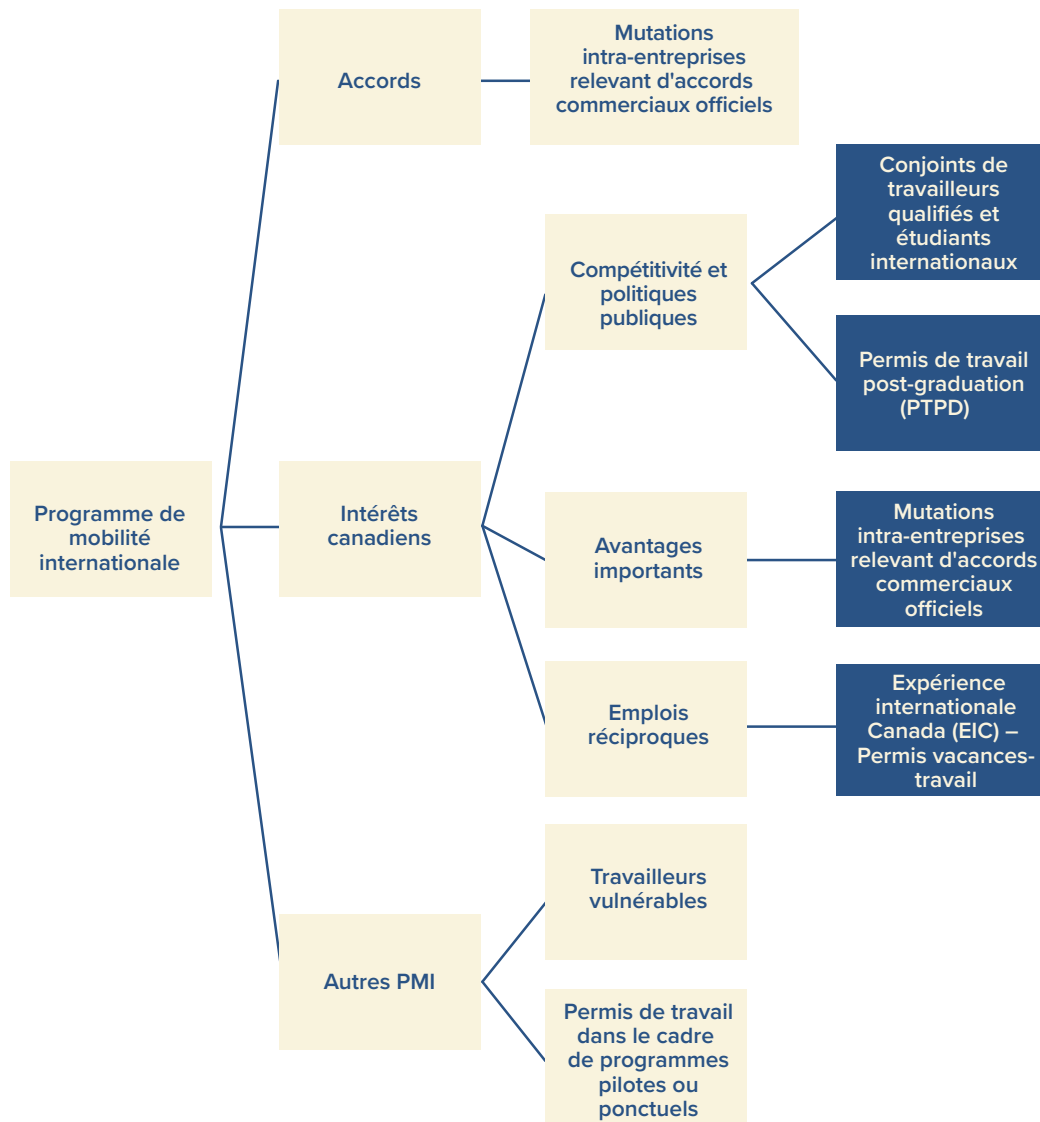
Catégorie	Structure de l'organisation	Exemples ou preuves pour illustrer ou démontrer	Formulaire de demande de permis habituel	Observations sur l'hétérogénéité et les enjeux politiques
Accords	Accords et traités internationaux.	Travailleurs et personnes transférées au sein d'une même entreprise ¹ en vertu de l'ACEUM; fournisseurs de services contractuels et professionnels indépendants dans le cadre de l'AECG.	Généralement liées à l'employeur, elles sont exclues de l'EIMT.	Les traités internationaux établissent des règles précises. Les droits varient selon le sous-programme et la profession.
Intérêts canadiens	Accroître la compétitivité économique; conférer un avantage important pour le public ou en terme de politiques publiques; soutenir les ententes de réciprocité en matière d'emploi avec d'autres pays.	Expérience internationale Canada (EIC); permis vacances-travail ² ; titulaires d'un permis de travail post-diplôme ³ ; conjoints d'étudiants étrangers et de travailleurs qualifiés.	Principalement ouvert; certaines exigences spécifiques à l'employeur.	Les critères d'admissibilité et les objectifs diffèrent considérablement d'un sous-programme à l'autre, allant des droits au travail aux conditions de travail, avec une grande variabilité dans les politiques; c'est principalement cette question qui détermine l'ampleur et la complexité du PMI.
Autres permis du PMI	Programme de facilitation hors EIMT.	Permis de travail ouverts pour les travailleurs vulnérables, permis de travail transitoires (demande de résidence permanente en cours) et projets pilotes ponctuels.	Principalement ouverts.	Instruments de protection et de transition vers la résidence permanente. Ils sont essentiels pour assurer la pérennité du statut et la protection des droits.

¹ Employés de multinationales affectés temporairement à une succursale, une filiale ou une société affiliée canadienne.

² Jeunes adultes participant à des accords bilatéraux de mobilité des jeunes.

³ Diplômés internationaux d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles. Le programme est conçu pour permettre aux nouveaux diplômés d'acquérir une expérience professionnelle au Canada qui pourra les aider à obtenir la résidence permanente.

Figure 1. Structure des volets sélectionnés (PMI)



Note : Figure adaptée de Vosko (2024). À noter que depuis 2025, Expérience internationale Canada est placé sous « Accords ».

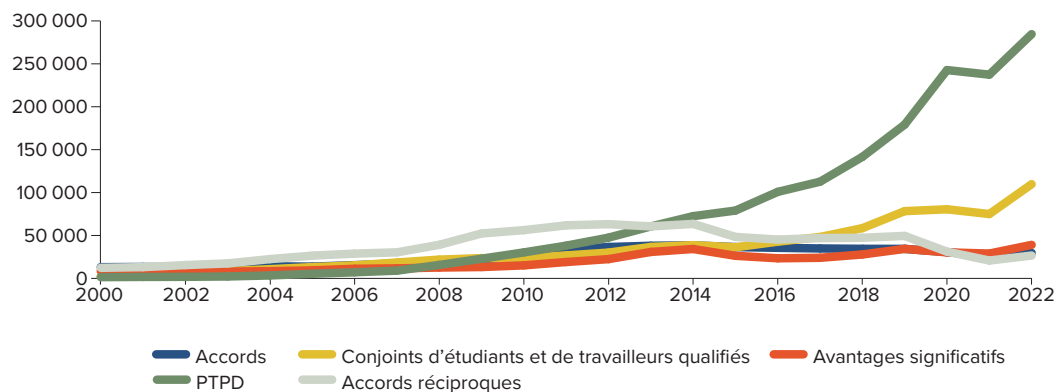
qui n'est pas exhaustive, se concentre sur certains parcours afin d'illustrer les différentes logiques derrière le PMI.

On présente souvent le PMI comme un moyen d'entrée pour des professionnels hautement qualifiés, mais la réalité est plus complexe. Les détenteurs d'un permis peuvent être des informaticiens transférés à l'intérieur d'une même entreprise pour diriger le lancement d'un produit, des jeunes en vacances-travail ou encore des conjoints titulaires d'un permis de travail ouvert occupant un emploi précaire dans l'hôtellerie ou le commerce de détail avec des horaires variables et une sécurité limitée. Pour en savoir plus sur les conditions de travail difficiles auxquelles font face ces détenteurs de permis, veuillez vous référer à Vosko (2026), dans la présente série.

Les titulaires d'un PMI ont peu ou pas accès aux ressources d'aide à l'établissement et à l'emploi offertes par le gouvernement. Les immigrants doivent donc faire eux-mêmes le travail d'intégration, ce qui accroît leur vulnérabilité. De plus, de nombreux conjoints à charge titulaires d'un PMI fournissent un soutien familial non rémunéré sans recevoir d'aide pour faciliter leur installation.

La figure 2 montre que les catégories du PMI ont connu une croissance marquée entre 2000 et 2022. Les PTPD ont vu leur nombre augmenter considérablement, en particulier à partir de 2015, atteignant près de 300 000 bénéficiaires en 2022. Le nombre de conjoints d'étudiants et de travailleurs qualifiés a progressé régulièrement depuis 2014, représentant désormais une part importante des titulaires de permis du PMI. Les accords réciproques, y compris pour les titulaires de PVT ainsi que les catégories «avantages significatifs» et «accords», qui comprennent notamment les transferts intra-entreprise, ont plutôt connu une tendance à la stabilisation, voire à la baisse, ces dernières années. Quant aux PTPD et aux permis de travail pour conjoints (PTOC), ils constituent maintenant les principales voies d'accès au Canada dans le cadre de la migration temporaire.

Figure 2. Programme de migration internationale par catégories sélectionnées, 2000-2021



Source : Portail du gouvernement ouvert.

Les titulaires de permis ne bénéficient pas tous de la même stabilité, des mêmes droits et du même accès à la résidence permanente. Ainsi, les titulaires de PTPD ou les conjoints de travailleurs hautement qualifiés peuvent aisément obtenir le statut de résidence permanente grâce au programme d'immigration express ou provincial. En revanche, les travailleurs saisonniers ont des voies d'accès plus restreintes (Li et Haan, 2023).

En outre, la plupart de ces autorisations ne sont pas régies par une EIMT. Elles sont plutôt soumises à des principes politiques, à des dispositions institutionnelles et à des obligations distinctes des employeurs. Ces différences sont cruciales, car elles affectent le cheminement professionnel des immigrants, leur protection sociale et leur succès économique à long terme.

LA MIGRATION EN DEUX ÉTAPES, CARACTÉRISÉE PAR SA COMPLEXITÉ ET SON ÉVOLUTION

Notre recherche repose sur la Base de données longitudinale sur l'immigration (BDIM), qui établit un lien entre les dossiers d'immigration et les données fiscales annuelles de tous les immigrants qui déclarent leurs impôts au Canada. Elle se distingue par l'inclusion intégrale des données sur les permis de séjour temporaires, ce qui permet d'obtenir des dossiers détaillés sur leur évolution. La base de données nous a permis d'examiner les permis et les modifications de statut de leurs titulaires avant l'obtention de la résidence permanente, ce qui a révélé la complexité et l'évolution de l'immigration en deux étapes. Nous avons ensuite analysé l'impact du permis initial et des transitions au sein du PMI sur les revenus en nous appuyant sur une base de données exhaustive de plus de 200 000 nouveaux arrivants.

Nous avons comparé deux groupes principaux :

Les immigrants en deux étapes : les personnes qui ont d'abord immigré au Canada grâce à un permis de travail ou d'études temporaire, puis qui ont déclaré des revenus tirés de leur emploi et qui ont finalement obtenu la résidence permanente économique. Nous avons décidé de nous concentrer sur le PMI en examinant en profondeur quatre sous-catégories de permis pour ces immigrants en deux étapes :

- les permis de travail post-diplôme (PTPD);
- les permis de travail ouverts pour les conjoints (PTOC);
- les titulaires de permis vacances-travail (PVT);
- les personnes transférées au sein d'une même entreprise (TIC).

Grâce aux données sur les permis, nous avons pu suivre les sous-catégories, ce qui nous a permis de mieux comprendre les changements complexes qui se sont produits au fil des ans.

Les immigrants en une étape : les immigrants économiques qui ont obtenu la résidence permanente directement, sans avoir travaillé ou étudié au Canada auparavant.

Pour garantir une comparaison équitable, nous avons limité notre échantillon aux personnes qui ont obtenu la résidence permanente au moyen des deux principaux programmes économiques pour immigrants : le Programme fédéral des travailleurs qualifiés et le Programme des candidats des provinces, les principaux volets accessibles aux immigrants en une ou deux étapes.

Pour évaluer l'impact du type de permis sur les revenus des immigrants, nous avons examiné les données fiscales officielles en adoptant une méthode longitudinale qui a suivi les gains annuels de chaque individu d'une année à l'autre. Nous avons utilisé la modélisation de courbes de croissance — une méthode spécialement conçue pour analyser des mesures répétées dans le temps — afin de modéliser l'évolution des revenus de chaque individu après son arrivée et de comparer les trajectoires de croissance entre les différents types de permis.

Nos modèles prennent en considération les fluctuations au fil du temps, telles que les modifications d'état de permis, ainsi que des caractéristiques constantes, telles que le pays d'origine et l'âge à l'arrivée. De cette façon, nous pouvons assurer un traitement équitable. Nous avons mené des analyses distinctes pour les hommes et les femmes, pour mieux faire ressortir les différences entre les genres.

L'analyse porte sur les cinq cohortes de nouveaux arrivants ayant immigré au Canada comme résidents temporaires ou permanents en 2002, 2005, 2008, 2011 et 2014. Nos données sont basées sur les informations salariales provenant des formulaires T4, pour suivre les revenus jusqu'en 2021. L'analyse s'est concentrée sur les personnes âgées de 25 à 54 ans au moment d'obtenir leur premier permis¹.

Les modèles intègrent plusieurs variables, telles que le nombre total de permis, leur durée moyenne de validité (en jours), l'âge et l'année d'immigration, le pays d'origine, la vague d'immigration, la catégorie d'admission, le statut matrimonial, ainsi que la province et leur région métropolitaine de recensement (RMR). Chaque analyse a été menée séparément pour les hommes et les femmes.

Nos résultats descriptifs présentés ci-dessous révèlent que la voie d'entrée influe fortement sur le profil des immigrants, la durée de leur séjour sous statut temporaire et leur passage à la résidence permanente, avec des schémas distincts selon le sexe.

Origines régionales

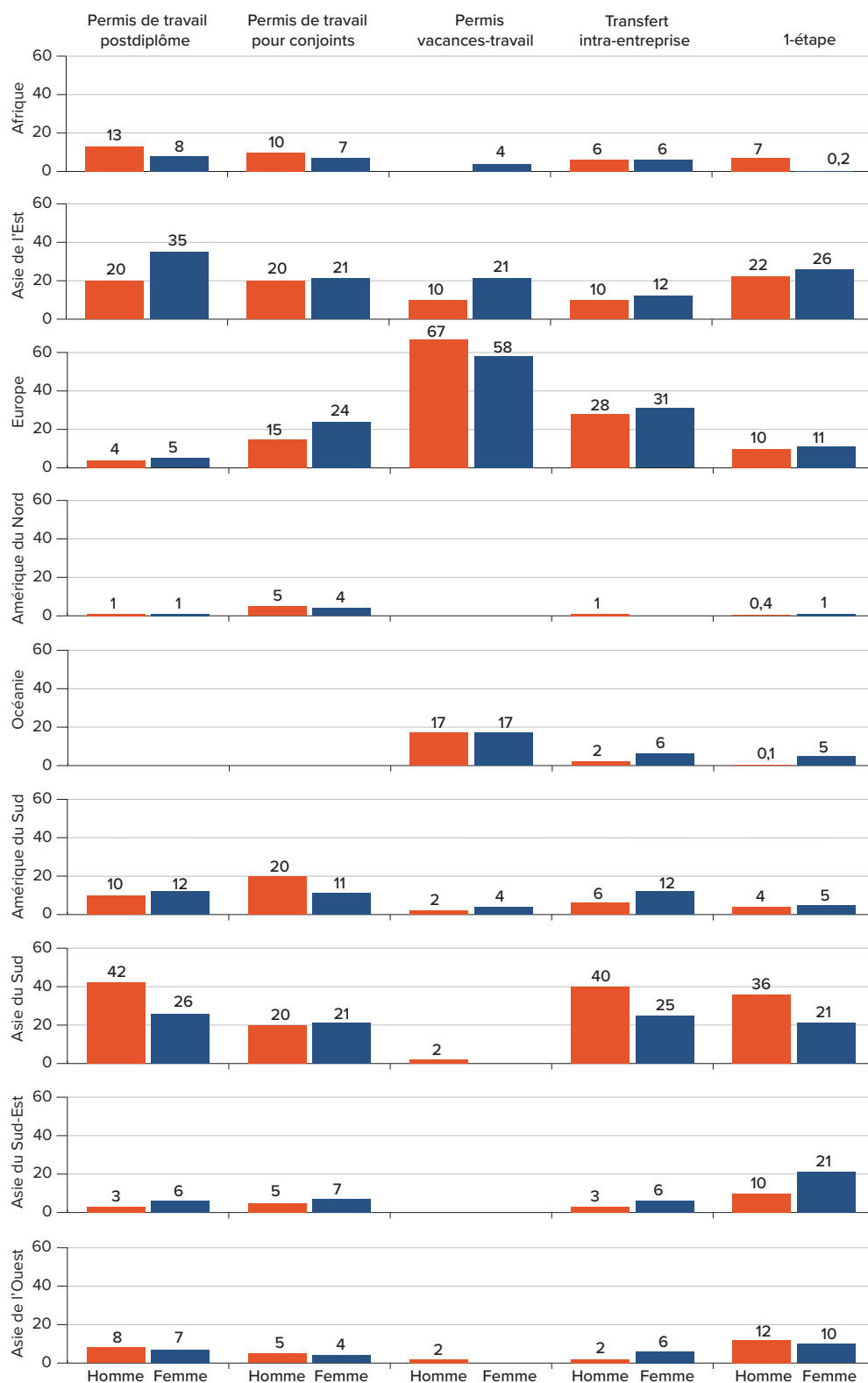
La figure 3 montre que les titulaires du PVT sont majoritairement des hommes provenant d'Europe et d'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande), ce qui laisse croire qu'ils viennent principalement de pays riches à majorité blanche. En revanche, les immigrants d'Asie du Sud et de l'Est dominent les principaux parcours migratoires importants, tels que le PTPD, le PTOC et les TIC, tant chez les hommes que chez les femmes. Notons toutefois une légère majorité de femmes d'origine européenne dans cette dernière catégorie. Les titulaires d'un PTOC proviennent de toutes les régions du monde.

Dynamiques relatives aux permis

Les expériences selon les permis varient considérablement. Les détenteurs de PTPD (hommes et femmes) possèdent le plus grand nombre de permis, ce qui suggère un grand nombre de renouvellements ou de prolongations. Les permis détenus par les titulaires de TIC ont une durée moyenne plus longue.

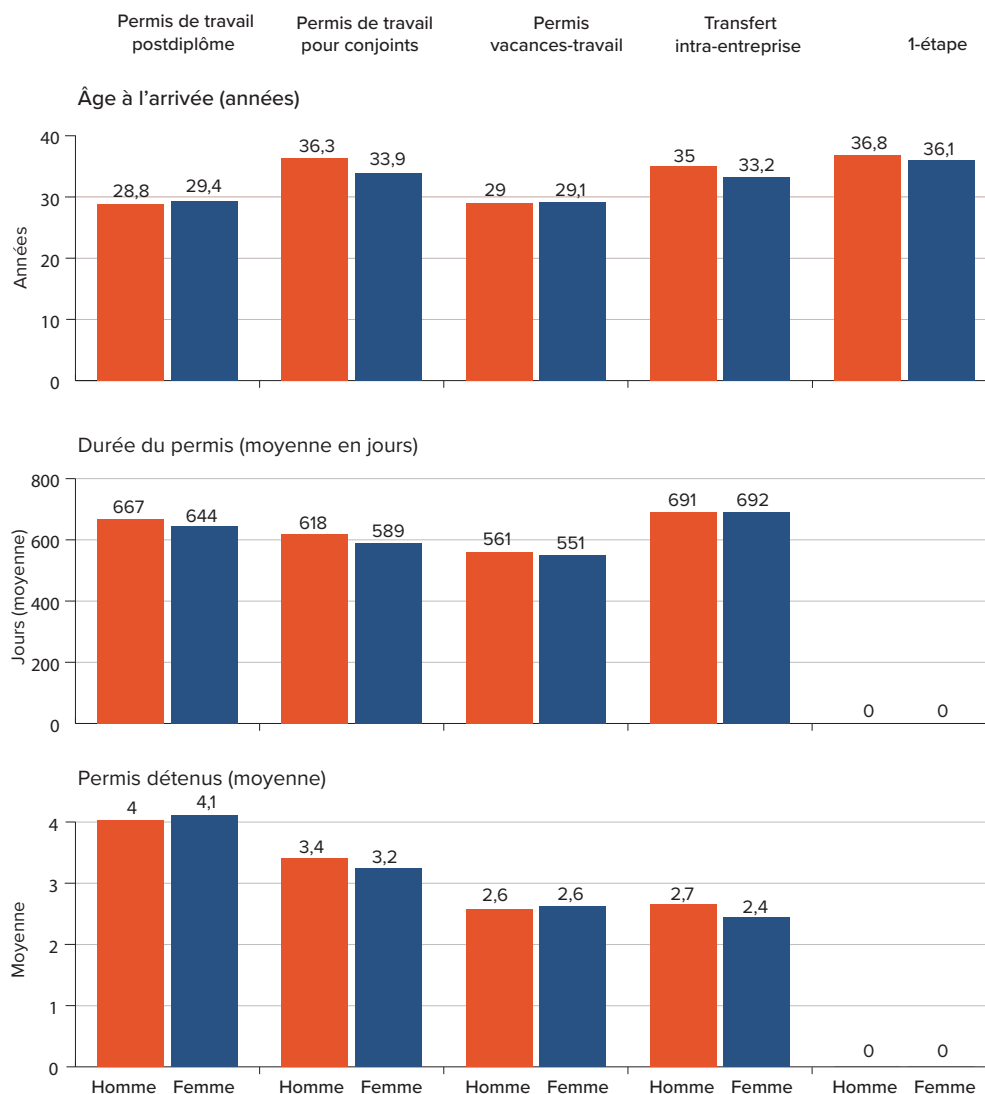
¹ L'analyse ne concerne pas les résidents temporaires sans statut permanent avant 2021 ni ceux admis dans certaines catégories (expérience canadienne, métiers spécialisés, aides familiaux résidents, immigration non économique). Elle ne tient pas compte d'autres catégories de travailleurs étrangers temporaires à faible salaire ou des demandeurs d'asile.

Figure 3. Répartition des permis par région de naissance et par genre



Source: Base de données longitudinales sur l'immigration.

Figure 4. Évolution des permis par type de permis



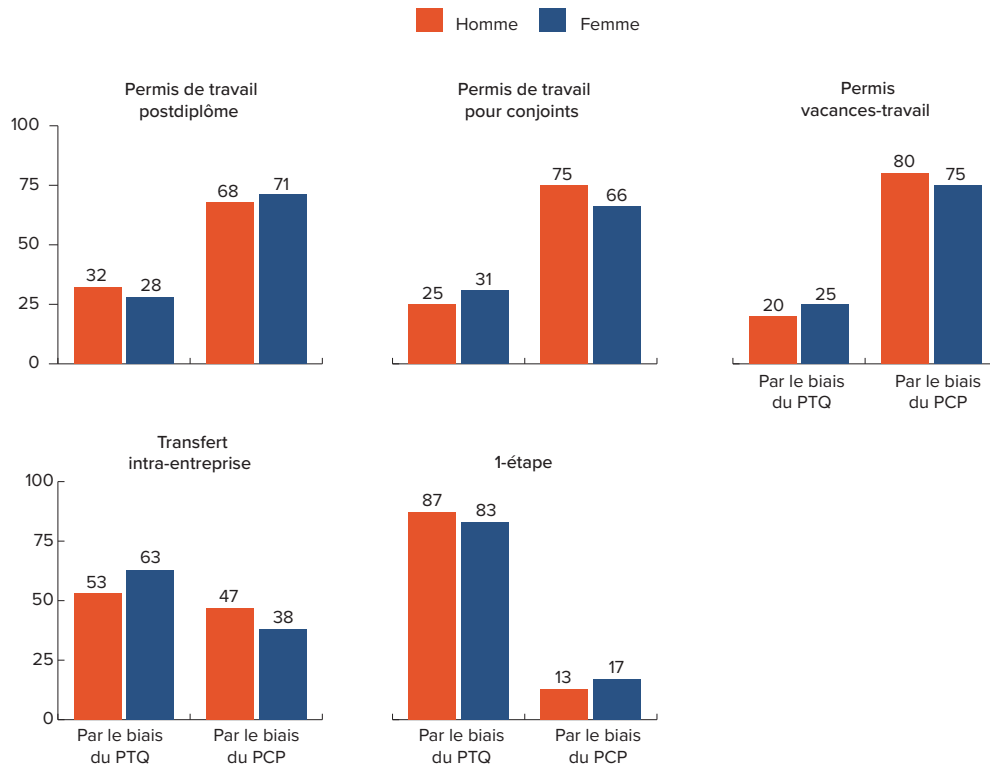
Source : Base de données longitudinales sur l'immigration.

Voies d'accès à la permanence

Il existe plusieurs voies menant à la résidence permanente. Les titulaires d'un PVT, d'un PTOC ou d'un PTPD passent surtout par le Programme des candidats des provinces, tandis que les TIC et les immigrants en une seule étape se tournent généralement vers le programme fédéral des travailleurs qualifiés.

En bref, ces tendances montrent que les permis de séjour reflètent non seulement l'origine géographique des immigrants, mais aussi leur parcours temporaire et permanent, avec des différences notables en fonction du genre.

Figure 5. Voie d'obtention de la résidence permanente par type de permis
Proportion passant par le Programme des candidats des provinces (PCP) c. Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PTQ)



Source : Base de données longitudinales sur l'immigration.

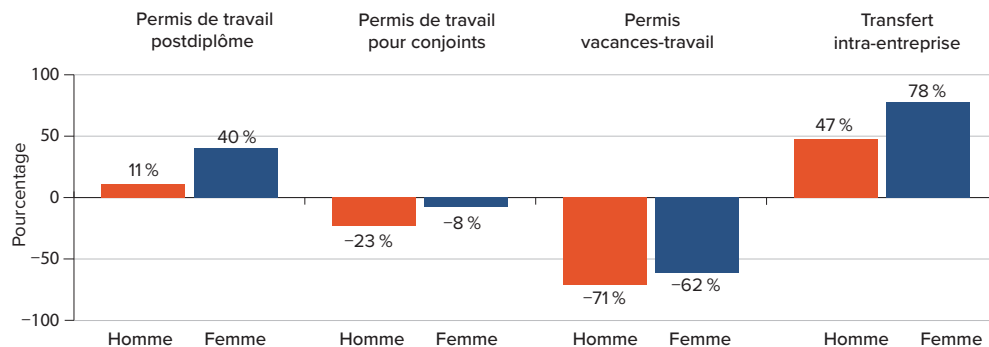
COMMENT LE TYPE DE PERMIS INFLUENCE LES TRAJECTOIRES SALARIALES

Les revenus initiaux et les modèles de croissance dépendent tous deux du type de permis.

Le type de permis joue un rôle essentiel dans la détermination des revenus initiaux des immigrants en deux étapes par rapport à ceux qui arrivent directement en tant que résidents permanents. La figure 6 illustre ces différences. Les titulaires d'un TIC gagnent 47% de plus (hommes) et 78% de plus (femmes) que les immigrants en une seule étape à leur arrivée. Ceux du PTPD gagnent quant à eux 11% de plus (hommes) et 40% de plus (femmes). En revanche, les détenteurs d'un permis de travail temporaire commencent généralement avec des revenus inférieurs de 60% à 70% à ceux des immigrants en une seule étape. Les détenteurs d'un PTOC connaissent des résultats mitigés : les hommes commencent avec des revenus nettement inférieurs à ceux des immigrants en une seule étape, tandis que les femmes entrent sur le marché du travail avec un léger désavantage.

Le type de permis ne détermine pas seulement les revenus initiaux, mais exerce également un impact sur les revenus à long terme. Les titulaires d'un PTPD, en particulier les hommes, remarquent une augmentation progressive de leurs revenus lors de leur entrée dans la vie

Figure 6. Effet du type de permis sur les revenus initiaux par rapport aux immigrants en une seule étape



Remarque: Les estimations tiennent compte de la région de naissance, du nombre total de permis détenus, de la durée moyenne des permis de travail (en mois), de l'âge à l'arrivée, de la cohorte d'entrée, de la catégorie d'admission, de l'année d'établissement, de l'état matrimonial, de la province et de la RMR de résidence.

Source: Analyses fondées sur la Base de données longitudinale sur l'immigration.

active, ce qui témoigne d'une évolution professionnelle favorable. Les TIC offrent toujours un avantage salarial, avec des gains stables et élevés, mais sans croissance significative. Les titulaires du PVT ont des revenus initiaux plus faibles, mais ceux-ci progressent plus vite. Ces titulaires restent néanmoins désavantagés pendant plusieurs années. De leur côté, les titulaires d'un PTOC gagnent peu, alors que les femmes progressent lentement, après un léger avantage initial par rapport aux immigrantes en une seule étape.

Les écarts entre les genres persistent pour tous les types de permis

Les femmes gagnent systématiquement moins que les hommes, quel que soit leur permis. Ces inégalités salariales sont particulièrement marquées pour les TIC et les PVT. Même si les femmes des catégories PTPD et TIC gagnent davantage au départ, leurs revenus augmentent moins rapidement que ceux des hommes. On observe aussi cette tendance chez les résidents permanents admis en une seule étape. Même si les écarts sont moins marqués à leur entrée sur le marché du travail, les inégalités salariales entre les genres persistent et la croissance des revenus des femmes est plus lente au fil du temps.

Travailler au Canada ne garantit pas les mêmes résultats

L'immigration en deux étapes et l'expérience professionnelle au Canada peuvent faciliter l'intégration sur le marché du travail, mais on note des écarts considérables dans les avantages de cette expérience selon les différents types de permis des immigrants qui obtiennent ensuite la résidence permanente. L'expérience au Canada des détenteurs d'un PTPD leur permet d'obtenir un salaire initial plus élevé et une progression régulière de leurs revenus. Toutefois, les titulaires d'un PVT, de même que certains titulaires d'un PTOC, se voient limités à des emplois moins bien rémunérés malgré leur expérience au Canada. Ces observations suggèrent que, bien que la migration en deux étapes puisse s'avérer efficace pour certaines catégories de personnes (Hou et Lu, 2024), elle ne garantit pas nécessairement l'équité dans tous les parcours migratoires.

Analyser les obstacles structurels qui entraînent les disparités entre les permis

Bien que notre analyse ne démontre pas directement pourquoi certains groupes de détenteurs de permis réussissent mieux que d'autres, plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences de résultats. Les titulaires d'un PTPD réussissent grâce à leurs diplômes canadiens, à leur réseau local et à une voie claire vers la résidence permanente. Les TIC bénéficient quant à eux d'un recrutement direct par des employeurs établis, ce qui leur permet de percevoir un salaire d'entrée plus élevé que la moyenne et de bénéficier d'une certaine stabilité d'emploi.

En revanche, chacun des permis dans le PMI a des objectifs particuliers et est guidé par des principes uniques. Le PTOC accorde l'entrée sur la base des liens de parenté. L'autorisation d'emploi vise à garantir la stabilité de la famille lorsque le demandeur principal travaille ou poursuit ses études, mais ce n'est pas l'objectif principal du programme. Les titulaires d'un PVT travaillent souvent dans les régions rurales ou éloignées et le permis de travail limité dans le temps et non renouvelable entrave leurs possibilités de réseautage professionnel et affecte leur rémunération.

En résumé, les caractéristiques de ce programme font que la plupart des titulaires d'un PTOC ou d'un PVT exercent des emplois mal rémunérés et connaissent une progression salariale lente, contrairement aux bénéficiaires d'un PTPD, d'un TIC ou même aux arrivants en une seule étape.

RÉPERCUSSIONS POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Selon les données fiscales, le succès économique des immigrants en deux étapes est lié au type de permis qu'ils détiennent, plutôt qu'à leur expérience canadienne. Les individus appartenant à des groupes très performants, comme les détenteurs d'un PTPD ou les TIC, bénéficient de salaires élevés et croissants grâce à leur formation ou à leur emploi au Canada.

Malheureusement, certains groupes, comme ceux détenant un PVT ou un PTOC, font toujours l'objet de discrimination économique. Les exigences pour obtenir un permis, la dépendance envers un partenaire pour l'obtention du statut, ainsi que la concentration dans des secteurs à faible rémunération ou des postes éloignés, peuvent accroître leur vulnérabilité. L'absence de clarté et de cohérence entre les différentes voies de migration temporaire contribue également à ces inégalités.

Les dirigeants politiques doivent adopter une approche cohérente combinant des actions à court, moyen et long terme. À cette fin, ils peuvent s'appuyer sur les mandats d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à titre de chef de file fédéral; de Statistique Canada et d'Emploi et Développement social Canada pour les données et l'information sur le marché du travail; ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux pour la supervision de l'enseignement postsecondaire et les programmes d'établissement et d'intégration. Les organismes d'intégration, les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs partenaires sont également des acteurs clés de la mise en œuvre.

Par conséquent, voici les outils politiques et les mesures à mettre en place à court et à moyen terme :

Mesures à court terme

De meilleures données pour une meilleure évaluation

- Rassembler et diffuser des données exhaustives sur les revenus, les professions, les transitions de permis et les résultats en matière d'emploi pour le PMI.
- Développer un système d'évaluation des résultats pour suivre les performances au sein du PMI.

Mesures à moyen terme

Élargir l'accès aux services d'établissement et d'intégration pour les résidents temporaires qui souhaitent accéder à la résidence permanente

- Offrir une formation linguistique financée par le gouvernement fédéral, ainsi qu'un accompagnement professionnel, adapté à la durée du permis de travail et à la volonté de s'établir de manière permanente.
- Exiger des établissements d'enseignement supérieur qu'ils accordent une importance particulière à l'intégration des étudiants étrangers. Investir dans leur éducation sera bénéfique pour le Canada, car cela facilitera l'obtention de la résidence permanente et améliorera leur intégration professionnelle.
- Offrir un accompagnement personnalisé aux travailleurs temporaires à faible revenu, tels que les détenteurs d'un PTOC ou d'un PVT, afin de faciliter leur intégration sur le marché du travail.

Améliorer le processus d'obtention d'un PTPD

- Étudier les tendances globales en matière de permis d'études en fonction de la qualité des programmes, de l'enseignement et du soutien aux étudiants. Divulguer les données pour orienter les choix des étudiants et aligner la progression sur la qualité². Allouer des ressources aux programmes d'études de pointe afin que les étudiants puissent s'attendre à une résidence permanente.
- Encourager l'éducation en entreprise en renforçant les stages, les stages rémunérés et les programmes coopératifs. Proposer des incitations aux employeurs, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), pour que les jeunes diplômés acquièrent une expérience professionnelle pertinente pour les besoins en main-d'œuvre au Canada.
- Éviter de restreindre l'accès au PTPD, car la demande pour ce programme demeure élevée malgré des critères d'admission plus stricts (Keung, 2025), ce qui témoigne de son importance pour retenir les diplômés prêts à travailler. En limitant le nombre de places au PTPD, on empêche les anciens étudiants canadiens de rester dans leur pays d'origine, on favorise l'émigration de talents vers des pays concurrents et on entrave les carrières dans les PME.

² Le cadre proposé par IRCC pour les établissements reconnus (2024) n'est toujours pas mis en œuvre. Les mesures que nous recommandons poursuivent les mêmes objectifs à l'heure actuelle.

Élargir le statut de résident permanent et moderniser la sélection pour atteindre une plus grande équité et une meilleure croissance économique

- Étendre les critères d'admissibilité à la résidence permanente et investir dans le logement, l'établissement et les infrastructures. La baisse du nombre de résidents permanents rend les résidents temporaires incertains, ce qui augmente le risque d'exode de talents. Cela entrave également la conversion de l'expérience professionnelle et de la formation canadiennes en un gain de productivité à long terme.
- Pour déterminer l'admissibilité à la résidence permanente, se concentrer sur les revenus canadiens plutôt que sur les codes professionnels. Selon Picot et ses coauteurs (2020) et nos propres analyses, les immigrants de deuxième génération aux revenus élevés connaissent une croissance salariale plus importante que les résidents permanents directs, quel que soit leur domaine d'emploi.
- Développer des voies indépendantes vers la résidence permanente pour les conjoints et autres résidents temporaires occupant des emplois peu rémunérés mais cruciaux sur le plan social. Cela permettrait de reconnaître leur contribution non monétaire et de réduire leur dépendance aux demandes de résidence permanente liées à la famille.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Cette étude se concentrait uniquement sur les immigrants qui ont réussi à opérer la transition vers la résidence permanente. Elle ne tient pas compte de la vaste population de résidents temporaires qui attend toujours d'obtenir la RP, ce qui constitue une source majeure d'insécurité dans le cadre du PMI. De plus, nos données s'arrêtent en 2014. Depuis, le PMI s'est développé, notamment grâce au volet PTPD.

Depuis 2024, les objectifs en matière de résidence permanente ont été révisés à la baisse et les règles de transition ont été resserrées. Cela a engendré une insécurité chez les personnes dont le permis de travail a changé de catégorie, ce qui a eu un impact sur leur emploi et a prolongé leur statut précaire. Si le gouvernement ne parvient pas à réguler l'immigration temporaire et permanente, les inégalités et les avantages économiques risquent d'être perturbés.

Les recommandations de cette note d'information offrent une marche à suivre concrète.

Des données plus précises permettraient à IRCC, à Statistique Canada et aux partenaires provinciaux d'analyser les taux de transition et les résultats sur le marché du travail dans tous les aspects du PMI, y compris chez ceux dont la transition a échoué.

En facilitant l'accès aux services, les personnes en séjour temporaire pourraient acquérir des compétences linguistiques et professionnelles, ainsi que des certifications. Cela augmenterait considérablement leurs avantages lorsqu'elles obtiendront la résidence permanente.

En renforçant le processus d'accès au PTPD, on optimiserait et améliorerait un parcours hautement performant. Cela harmoniserait l'attribution de permis d'études en fonction de la qualité des programmes et encouragerait l'apprentissage en milieu de travail, ce qui offrirait une expérience professionnelle durable au Canada.

Enfin, élargir l'accès à la résidence permanente et mettre à jour le processus de sélection dans une optique d'équité et de croissance augmenterait les objectifs en matière de résidence permanente de sorte que les travailleurs temporaires puissent obtenir un statut permanent et soutenir la croissance économique du pays. Les revenus canadiens seraient privilégiés par rapport aux niveaux de qualification lors du processus de sélection des résidents permanents. Cela permettrait la création de parcours professionnels indépendants pour les conjoints et autres personnes occupant des postes socialement essentiels mais peu rémunérés, en reconnaissant les contributions non salariales et en réduisant la précarité relationnelle.

Ces mesures ont pour but de réformer le système de PMI en rationalisant les catégories, en clarifiant les objectifs des permis, et en se concentrant sur une transition rapide vers la résidence permanente, plutôt que sur un statut temporaire prolongé. Il est impératif pour le Canada d'intervenir pour ne pas exacerber les inégalités structurelles envers les immigrants et pour assurer sa prospérité économique et sociale à long terme.

RÉFÉRENCES

- Banerjee, R. et Lam, M. (2024). Permit categories and earnings in Canada's international mobility program: Evidence from the longitudinal immigration database. *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, 50(2), 142-160.
- Hou, F. (2025). *De la résidence temporaire à la résidence permanente : Tendances récentes dans la sélection en deux étapes des immigrants au Canada*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/residence-temporaire-residence-permanente/>
- Keung, N. (2025, 26 septembre). Which international students in Canada are getting postgraduate work permits? The list is shrinking. *The Toronto Star*. https://www.thestar.com/news/canada/which-international-students-in-canada-are-getting-postgraduate-work-permits-the-list-is-shrinking/article_7dfcea28-e55f-45e5-a091-a8d8ff2817be.html
- Li, Y. et Haan, M. (2023). From temporary foreign workers to permanent residents: Differences in transition rates among work permit categories. *Canadian Ethnic Studies*, 55(2), 125-157.
- Lu, Y. et Hou, F. (2024). *Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail* [Catalogue n° 36-28-0001]. Statistique Canada. Rapports économiques et sociaux. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024006/article/00001-fra.htm>
- Picot, G., Xu, L., Hou, F. et Bonikowska, A. (2020 [2022 pour la traduction française]). *Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique?* Recherche sur les politiques, direction générale de la recherche et de l'évaluation. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/rapports-statistiques/research/immigration-selection-factors-predict-earnings-economic-principal-applicants/r3c-2020_ee_fra.pdf
- Tomlinson, K. (2013, 6 avril). *RBC replaces Canadian staff with foreign workers*. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/rbc-replaces-canadian-staff-with-foreign-workers-1.1315008>
- Vosko, L. F. (2024). "Challenging the global migration/mobility program policy construct: Labour market (in)security under Canada's "New" International Mobility Program." Dans C. Kuptch et F. Mieres (dir.), *Temporary labour migration: Towards social justice*. International Institute for Labour Studies, ILO, p. 87-105.
- Vosko, L. F. (2025). *Migrant work by another name: Differential inclusion and precarity in Canada's international mobility program*. University of Toronto Press.
- Vosko, L. (2026). *Whither Temporary Migrant Work?: Differential Inclusion and Precarity in Canada's International Mobility Program*. Institut de recherche en politiques publiques.



INSTITUT
DE RECHERCHE
EN POLITIQUES
PUBLIQUES

INSTITUTE
FOR RESEARCH
ON PUBLIC
POLICY

L'IRPP contribue à l'amélioration des politiques publiques en produisant des recherches et des analyses approfondies qui éclairent le débat sur les grands enjeux auxquels sont confrontés les Canadiens et leurs gouvernements.

The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and influencing debate on current and emerging policy issues facing Canadians and their governments.

Pour commander ce document ou demander la permission de l'utiliser ou de le reproduire, veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 1T1
Téléphone : 514 985-2461
Télécopieur : 514 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org